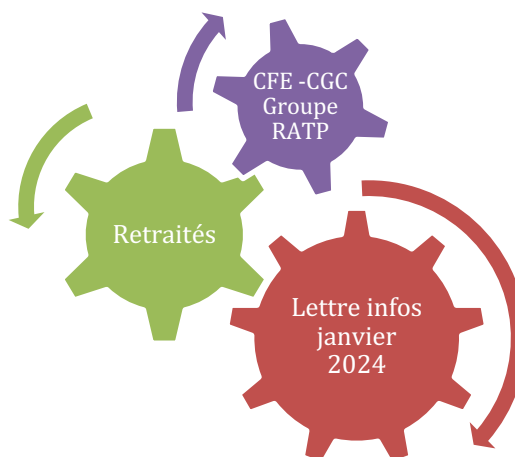




Mesdames, Messieurs, chers collègues,

D'abord, je tiens à vous présenter à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année ; qu'elle soit synonyme de bonne santé et de bonheur à partager en famille ou entre amis.

Vous trouverez dans la lettre de ce mois-ci :

1. Infos utiles

- Mutuelle RATP : hausse des cotisations

2. La CFE-CGC Groupe RATP et l'UNIR (Union Nationale Interprofessionnelle des retraités)

- Un peu d'histoire
- Vœux CFE-CGC Groupe RATP
- Vœux UNIR
- Apports de l'UNIR aux retraités
- UNIR, lettre au premier ministre
- Les chiffres clés de l'aide à l'autonomie

3. La RATP

- La PRE 2024
- L'accord QVCT

Amicalement,

Christine BLONDEL

1. Infos utiles

Mutuelle RATP : hausse des cotisations

Vous avez peut-être constaté que les cotisations de la mutuelle avaient pu augmenter au 1^{er} janvier 2024, ci-dessous les explications d'Olivier POUYAUD Président du Groupe Mutualiste de la RATP à retrouver dans la préface du Mutualiste.

EDITO

Une politique mutualiste au bénéfice de tous

En cette fin d'année, qui aura notamment été marquée malheureusement par la hausse des prix à la consommation, le pouvoir d'achat des Français reste fortement fragilisé. Cette pression financière touche également les complémentaires santé et les oblige à revoir à la hausse le montant de leurs cotisations. Une information erronée véhiculée par le Gouvernement laisse sous-entendre que cette augmentation ne devrait pas dépasser 4 à 5 %. En réalité, celle-ci est bien supérieure puisqu'elle se situe, selon les experts du secteur, entre 8 et 12 %.

En ce qui concerne votre Mutuelle, les remboursements des prestations santé ont subi une forte augmentation en 2023... à hauteur de 9,80 % et impactent autant les contrats Collectifs que les contrats Individuels. Pour préserver l'équilibre de ces contrats et la pérennité de la Mutuelle, après de nombreux échanges, l'Assemblée Générale a pris la décision d'un ajustement des cotisations. À titre d'information, concernant le contrat Groupe RATP, celles des adultes augmenteront de 7,10 € et celles des enfants de 3 € à partir du 1^{er} janvier 2024. Cet ajustement des cotisations pour la garantie de base devrait être en grande partie pris en charge par l'employeur RATP pour les agents en activité. Pour ce qui concerne les retraités, l'augmentation validée en Assemblée Générale sera de 6,90 €.

Pour rappel, les mutuelles sont non lucratives et n'ont pas d'actionnaires à rémunérer. Notre rôle consiste à agir en complément de la Sécurité sociale pour couvrir les dépenses de santé de nos adhérents, tout en étant le plus solidaires possible en partie grâce à la mutualisation des cotisations. Nous n'augmentons donc le poids de nos cotisations que du strict nécessaire afin d'obtenir un équilibre et garantir notre solvabilité conformément aux exigences réglementaires. Entre les prestations versées, dont le volume a beaucoup augmenté, et la revalorisation à la hausse des consultations, nous n'avons pas d'autre marge de manœuvre.

Soyez certains que nous mettons tout en œuvre pour que notre politique mutualiste soit au bénéfice de tous. Nos valeurs s'expriment notamment pendant nos Assemblées Générales avec vos délégués qui débattent de toutes les décisions et qui départagent celles-ci par leur vote démocratique.

... bonne lecture et bonnes fêtes à tous. Je vous souhaite de partager de bons moments conviviaux avec vos proches !

Olivier Pouyaud
Président du Groupe
Mutualiste RATP



Décembre 2023 • N° 184 • Le Mutualiste RATP

3

2. La CFE-CGC Groupe RATP et l'UNIR (Union Nationale Interprofessionnelle des retraités)

Pour rappel notre Confédération est née le 15 octobre 1944. A cette date, des ingénieurs et des cadres qui souhaitaient affirmer la spécificité de leur situation dans le monde des salariés, ont déposé les statuts de la Confédération Générale des Cadres.

La CGC- RATP est créée en 1973.

1981, la CGC devient la CFE-CGC, en s'ouvrant sur l'ensemble de l'encadrement et toutes ses composantes (agents de maîtrise, techniciens supérieurs, etc).

2011, la CFE-CGC est reconnue organisation syndicale catégorielle (Cass. Soc 28 sept 2011, n°10-26.693) : techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs, cadres, forces de vente et services publics.

Aujourd'hui, la CFE-CGC s'adresse aux classes moyennes, tout en gardant sa spécificité qui est d'être la voix des techniciens, agents de maîtrise, forces de ventes, cadres, ingénieurs et à ceux qui ont pour vocation de le devenir. Ceci pour les secteurs privés nationalisés, public et pour la fonction publique.

La confédération regroupe ;

- 230 syndicats
- 27 fédérations
- 96 unions départementales
- + 10000 sections syndicales
- 18 unions régionales (Drom-Com compris)
- + 200 unions locales

Vœux CFE CGC Groupe RATP : j'ai pu y rencontrer certains d'entre vous

Vœux 2024

Fabien RENAUD
Président de la CFE-CGC Groupe RATP

a le plaisir de vous convier à la
présentation des vœux 2024
de la CFE-CGC Groupe RATP

le **jeudi 11 janvier 2024**
CAFE BARGE - 5 Port de la Rapée - Paris 12°

à 12h30
autour d'un cocktail déjeunatoire

Merci de confirmer
votre présence.
Date limite : **22/12/2023**

Contact : Thomas Guillemain
thomas.guillemain@cfe-cgc-ratp.com
06 24 88 20 69

CFE CGC
Groupe RATP

Map showing the location of CAFE BARGE at 5 Port de la Rapée, Paris 12°.

Vœux de l'UNIR à l'attention des fédérations et des syndicats CFE-CGC



UNIR

, Avenue de la Porte de Clichy

017 PARIS

| : 01 55 30 13 25

urriel : unir@cfecgc.fr



Bonjour Cher(e) Président(e),

En cette nouvelle année qui débute, les membres du Conseil d'Administration de l'**UNIR CFE/CGC Retraités** et moi-même, venons vous présenter nos meilleurs vœux pour 2024. En espérant que cette année soit porteuse et enrichissante pour nos Fédérations et Syndicats.

Si nous prenons en références les actions réalisées lors de l'année 2023, nous ne pouvons espérer que plus pour 2024.

Nouveau Président de l'UNIR CFE/CGC Retraités depuis septembre 2023, je prends connaissance jours après jours des besoins de notre institution et de communications vers les retraité(e)s de la Confédération.

Aussi, je viens vers vous pour trouver de nouvelles voies communes de communication.

Je ne doute pas que vous communiquer, comme nous, vers vos retraité(e)s certaines informations capitales mais tous ensemble, nous n'arrivons pas à toucher nos 15 000 adhérents que constituent notre portefeuille de retraité(e)s.

A ce jour, la communication est maintenant numérique et donc nous avons besoin des adresses courriels de vos adhérents retraité(e)s pour communiquer avec eux.

En plus des adresses courriels, nous venons de créer, avec l'aide de la Confédération, un nouveau site Internet, qui nous espérons, sera un nouvel outil pour nous.

L'année 2024 sera pour l'UNIR CFE/CGC Retraité(e)s un nouvel élan, aussi nous espérons que votre aide nous sera acquise pour essayer ensemble de toucher le maximum de nos retraité(e)s.

Nous sommes une grande famille et nous ne devons pas oublier nos ancien(e)s collègues.

D'avance merci et surtout au plaisir d'échanger avec votre Fédération ou Syndicat.

Pour l'UNIR CFE/CGC

Retraités

Yvon LE GOFFIC

UNIR : réunion du 16 janvier 2024



Groupe 3 : Que peut apporter l'UNIR aux retraités actuels et futurs ?

- Socle de revendications
- Socle de services

Socle de revendications

- ☐ Défendre les revenus des retraités
- ☐ Promouvoir la retraite progressive en opposition au report de l'âge de départ.
- ☐ Expertise et défense des pensions de réversion
- ☐ Lutter contre l'Âgisme sous toutes ses formes
- ☐ Lutter contre la fracture numérique, les déserts médicaux.
- ☐ Faire reconnaître un droit à la formation de transition au départ en retraite (fonds du CPF)
- ☐ Mettre en relation les délégués régionaux et départementaux - CDCA

- ☐ Comité directeur
- ☐ Conseil départemental de citoyenneté et de l'autonomie – CDCA
 - Groupes de travail
 - Agence Régionale de Santé - ARS
 - Conseil territorial de Santé – CTS
- ☐ Membre des groupes de travail de l'UNIR nationale
- ☐ Intersyndicale des retraités du groupe des 9
- ☐ Représentations pouvoirs locaux - médias

UNIR, lettre au premier ministre



- Monsieur Gabriel ATTAL
- Premier Ministre
- Hôtel Matignon
- 57, rue de Varenne
- 75007 Paris

Monsieur le Premier Ministre,

Nous sommes neuf organisations nationales de retraités qui se sont donné pour objectif de défendre les 18 millions de retraités et retraitées que compte ce pays. Depuis 10 ans que nous travaillons ensemble, nous alertons la représentation nationale sur la détérioration continue de la situation financière, sanitaire et sociale des anciens.

Leur pouvoir d'achat est laminé, année après année, du fait de revalorisations insuffisantes qui sont en décalage avec l'inflation et ne respectent pas l'obligation faite par le Code de la Sécurité sociale de revaloriser les pensions selon l'indice INSEE.

La revalorisation des pensions de 5,3% au 1^{er} janvier 2024 est la stricte application de l'article L 161-25 du Code de la sécurité Sociale qui stipule que les pensions doivent être revalorisées au niveau de l'inflation.

Or, force est de constater, que durant les années écoulées, en particulier depuis 2017, les gouvernements successifs se sont émancipés de leurs obligations en la matière.

Cela a pour conséquence qu'il reste un passif non négligeable pour la période qui court du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2023, passif que nous évaluons à 9,1%, plus le cumul des pertes de chacun des 84 mois qui s'élève à près de 3 mois de pension.

Sur le plan sanitaire, la Covid 19 a lourdement frappé les personnes âgées qui se sont vu interdire les urgences et confiner chez elles ou dans leurs établissements de retraite. La situation catastrophique des hôpitaux du pays complique encore leur accès aux soins et à la santé.

Et, d'une façon générale, nous avons le sentiment d'une forme de mépris à l'égard des anciens et de leur situation alors qu'ils occupent une place importante dans la vie politique, sociale et culturelle, qu'ils viennent souvent en aide à leurs enfants et petits-enfants et qu'ils représentent l'appoint indispensable, par leur bénévolat, de toutes les structures associatives.

Le vote de la loi de financement de la Sécurité sociale nous paraît inquiétant dans sa forme et dans son fond. Dans sa forme, la succession cadencée de l'application de l'article 49-3 tant sur le PLF que le PLFSS fait

que ces budgets sont considérés comme adoptés bien que non débattus et non votés. Cette pratique nous interroge sur la solidité de la démocratie quand, sur des actes aussi essentiels, les élus de la Nation ne sont pas consultés. Dans son fond, la promulgation de la loi de programmation des finances publiques qui a pour objectif une économie de 12 milliards € dont 6 dans le domaine social, nous paraît contradictoire avec les promesses d'amélioration de la situation des services de santé.

Nous sommes inquiets du fréquent oubli des personnes qui sont ou qui vont être à la retraite lors de la mise en place des complémentaires santé, alors que les dépenses de santé sont plus importantes pour les personnes âgées.

Nous sommes inquiets du sort réservé à la proposition de loi « Bien vieillir » qui avait été présentée par l'ancienne Ministre des Solidarités. Depuis près de dix années, une loi sur le « Grand âge » est régulièrement promise par les ministres compétents : Mme Bachelot, Mme Delaunay, Mme Buzyn... mais la gestation semble problématique, faute de moyens essentiellement. Or la situation des EHPAD et des services d'aide à domicile est catastrophique et ne semble pas devoir s'améliorer dans l'immédiat.

Nous avons pris acte du vote de l'article 2 qui stipule : *"Avant le 31 décembre 2024, puis tous les cinq ans, une loi de programmation pluriannuelle pour le grand âge détermine la trajectoire des finances publiques en matière d'autonomie des personnes âgées, pour une période minimale de cinq ans. Elle définit les objectifs de financement public nécessaires pour assurer le bien vieillir des personnes âgées à domicile et en établissement et le recrutement des professionnels, ainsi que les moyens mis en œuvre par l'Etat pour atteindre ces objectifs"*.

Cet objectif se traduira-t-il par un recrutement suffisant de personnels qualifiés ? Ils sont absolument indispensables afin d'assurer des conditions de vie décentes aux personnes âgées et dépendantes. Par ailleurs, les mesures contenues dans ce projet nous paraissent notoirement insuffisantes et ne répondent pas à la situation actuelle et aux besoins exprimés par les retraités et retraitées.

Aussi, Monsieur le Premier Ministre, nous souhaiterions qu'une délégation de nos organisations puisse être reçue à la date qui vous conviendra afin de vous exposer nos revendications et connaître vos propositions d'action sur ces questions.

En l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sincères salutations.

Cathy Cau (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Laurence Naudin (UNAR-CFTC, 45, rue de la Procession, 75739 Paris cedex 15)

Yvon Le Goffic (UNIR-CFE CGC, 42, avenue de la Porte Clichy 75017 Paris)

Marylène Cahouet (FSU, 22 rue de la Malmaison 93 170 Bagnolet)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

Jacques Brillet (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Roger Perret (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)



Vous trouverez l'ensemble du document sur l'application mobile > Boîte à outils > Publications > Lettre des retraités

3. La RATP

La PRE 2024 : accord applicable car signé majoritairement par la CFE-CGC Groupe RATP le 9 janvier et par l'UNSA le 8 janvier



Groupe RATP

ENCADR'FLASH

RATP - DEC 2023

PRE 2024 : ENCORE UN BON MILLESIME ?

Ce matin, lors de l'audience pluri-syndicale conclusive relative notamment à la détermination de l'enveloppe PRE 2024, la CFE-CGC Groupe RATP, malgré un contexte économique instable, a obtenu pour l'encadrement un geste significatif de la part de la direction de l'entreprise.

La CFE-CGC Groupe RATP a porté et obtenu les revendications suivantes :

- La garantie du mode de calcul de l'enveloppe dédiée aux augmentations individuelles tel qu'il était établi avec la RDCE.
- **La réévaluation de l'enveloppe dédiée à la prime de résultat, en tenant compte de l'inflation.**
- La consommation de la totalité de l'enveloppe dédiée à l'avancement et à la prime de résultat.

Résultats des négociations

Thèmes	Accord RDCE	Accord PRE	PRE 2023	PRE 2024
Masses salariales	Maîtrises : 2,1 % Cadres : 2,2 %	Maîtrises : 1,5 % mini Cadres : 1,8 % mini	Maîtrises : 2,8 %* Cadres : 3,2 %	Maîtrises : 2,6 %* Cadres : 2,9 %

* Echelons compris

La direction proposera ces résultats pour la note de cadrage du COMEX.

La PRE meilleure que la RDCE

PRE sur 2 ans (échelons compris)	RDCE sur 2 ans (échelons compris)	Différentiel PRE / RDCE
Maîtrises : $2,8 + 2,6 = 5,4$ % Cadres : $3,2 + 2,9 = 6,1$ %	Maîtrises : $2,6 \times 2 = 5,2$ % Cadres : $2,7 \times 2 = 5,4$ %	+ 0,2 point de pourcentage + 0,7 point de pourcentage

Avec une inflation persistante, la direction a su, en écoutant les revendications de la CFE-CGC Groupe RATP, reconnaître et valoriser l'investissement des encadrants œuvrant pour la réussite de la transformation de l'entreprise.

Nous nous félicitons en tant que signataire de l'accord PRE que l'entreprise ait répondu de manière significative aux attentes et mis tout en œuvre pour obtenir un accord.

Au regard des résultats de la négociation, c'est en toute responsabilité que la CFE-CGC Groupe RATP a d'ores et déjà décidé d'apposer sa signature au bas de cet accord.

Face à la suppression des commissions de classement, vos délégués CFE-CGC locaux resteront vigilants et à vos côtés pour que l'évolution de vos rémunérations soit traitée avec objectivité.

Syndicat CFE-CGC Groupe RATP - 21, square Saint Charles 75012 PARIS
Téléphone : 01 58 76 80 00 - Télécopie : 01 58 76 80 87 - Courriel : contact@cfe-cgc-ratp.com

ORGANISATION ADHERENTE A LA FÉDÉRATION NATIONALE DES TRANSPORTS CFE CGC
CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT CGC

POLITIQUE DE REMUNERATION DE L' ENCADREMENT 2024

L'accord QVCT

Lundi 08 janvier 2024 a eu lieu la multi-conclusive sur l'accord QVCT.

Cet accord, véritable serpent de mer depuis une petite dizaine d'années, a beaucoup évolué depuis l'arrivée de Jean CASTEX. La direction a accepté à notre demande une évolution de cet accord, notamment sur l'axe 1 "conciliation des temps de vie" l'axe 2 "organisation et contenu du travail", la rénovation des locaux dédiés aux salariés, etc. L'accord introduit surtout l'expérimentation de la semaine de 4 jours et l'adaptation des roulements.

Direction des Ressources Humaines
Unité Prévention et Santé au Travail



PROTOCOLE D'ACCORD

Qualité de vie et conditions de travail

Entre la Régie Autonome des Transports Parisiens, établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège social est à Paris, 12^{ème} arrondissement, 54 Quai de la Rapée, ci-après dénommée "la RATP", représentée par son Directeur Général Adjoint

d'une part,

et les Organisations Syndicales représentatives du personnel, énumérées in fine,

d'autre part,

est conclu le présent accord relatif à la Qualité de Vie et des Conditions de Travail.